Accéder à l'espace partenaires

Fiche produit

Auto Standard

Les formules

Tiers

Offre

Assistance 0 km
Responsabilité civile
Défense pénale et recours suite à un accident
Garantie protection du conducteur
Possibilité de choisir entre 600 000€ ou 1 000 000€ d'indemnisation

Garanties

Comprenant la garantie « responsabilité civile automobile » et la garantie « défense pénale et recours suite à un accident ».

Autres garanties non obligatoires incluses dans la formule « Tiers »:

- Une assistance à 0 km : Assistance au véhicule dès 0 km en cas de panne, vol ou accident, prêt d'un véhicule
- Une garantie corporelle du conducteur, avec un plafond d'indemnisation, au choix, de 600 000 € ou 1 000 000 €
- Une RC remorque ≤ 750 kg (attention, déclaration obligatoire à partir de 500 Kgs)

Tiers +

Offre

En plus des garanties de la formule « Tiers » :

- Vol et incendie
- Garantie des effets des objets et accessoires
- Catastrophes naturelles et technologiques
- Attentats
- Valeur à neuf 12 mois

Garanties

En plus des garanties de la formule « Tiers » :

- Bris de glace,
- Catastrophes naturelles
- Catastrophes technologiques
- Attentats et actes de terrorisme
- Incendie, tempête, explosion
- Vol
- Garantie des effets, objets et accessoires

Tous Risques

Offre

En plus des garanties de la formule « Tiers + » :

- Valeur à neuf 12, 24 ou 36 mois
- Dommages Tous Accidents

Garanties

En plus des garanties de la formule « Tiers » :

- Garantie « dommage tous accidents » et permet l'indemnisation des dommages subis par le véhicule (vandalisme, accident de parking, accident responsable, animal sauvage etc...).
- Garantie optionnelle valeur à neuf (VAN) 12, 24 ou 36 mois, sauf véhicules en LOA/LLD.

Profils acceptés

Véhicule

Véhicule de moins de 30 ans strictement
Nature du véhicule : Tous les véhicules automobiles immatriculés en France :

- De 1ère catégorie soumis à la clause Bonus/Malus
- Dont le groupe est inférieur ou égal à 39
- Dont la classe est inférieure ou égale à T

Spécifique « Conducteur secondaire enfant »

- Dont le groupe est inférieur ou égal à 33
- Dont la classe est inférieure ou égale à O

Usage

- Privé
- Privé - trajet / travail

Conducteur

Le souscripteur doit être obligatoirement

1. Une personne physique majeure
2. Le conducteur principal du véhicule assuré.
3. Doit avoir sa résidence principale en France métropolitaine (hors Corse, Drom-Com, Monaco et Andorre).
4. Âge conducteur : supérieur ou égal à 21 ans et inférieur ou égal à 70 ans

En ce qui concerne le conducteur secondaire

1. Le conjoint/concubin / cosignataire d'un PACS du conducteur principal / ascendant/ descendant désigné, résidant à la même adresse que le conducteur principal
2. Âge supérieur ou égal à 21 ans et inférieur ou égal à 70 ans
3. Titulaire d'un permis de conduire de la EEE de 3 ans et plus en cours de validité et valable en France
4. Justifiant de 24 mois d'assurance sur les 36 derniers mois.

Acceptation dans le cadre de la conduite accompagnée.

ATTENTION : Un seul conducteur secondaire autorisé

Eligibilité

CRM

Contrat HORS Loi Hamon

- Le client a fourni au moins un relevé d'information sur les 36 derniers mois
- Le RI couvre à minima 24 mois d'assurances
- Edition du RI : moins d'un mois
- Bonus inférieur ou égal à 0,90

Contrat Loi Hamon

- RI du même véhicule
- Le RI couvre à minima 24 mois d'assurances

Sinistralité

- Pas de sinistre corporel de responsabilité totale ou partielle
- Maximum 1 vol
- Maximum 1 sinistre matériel de responsabilité totale ou partielle
- Maximum 3 sinistres au total quelle qu'en soit la nature ou la responsabilité

Antécédents

Véhicules non haut de gamme

- Si la personne n'a jamais été assurée pour un 4R : Reprise des antécédents (ancienneté d'assurance + CRM) Moto possible. Si et seulement s'ils ont été acquis au titre d'un 2 roues de plus de 125cm3.
- Si la personne a été assurée pour un 4R mais n'a pas le nombre d'années d'antécédents requis : Reprise des antécédents d'ancienneté d'assurance Auto + Moto. Si et seulement s'ils ont été acquis au titre d'un 2 roues de plus de 125cm3. Reprise du CRM Auto.

Documents demandés à la souscription

Certificat d'immatriculation définitif
Permis de conduire recto-verso du conducteur principal
Original du relevé d'information portant sur les 36 derniers mois avec 24 mois pas forcément consécutifs
et conforme aux règles de saisie des antécédents